

LES ETAPES DE LA VES

Etape 1 - Accueil-Information

Un premier niveau d'information vous est donné par un conseiller du CFCA en téléphonant au 02 98 90 85 72.

Etape 2 - Entretien avec un conseiller

Cet entretien a pour but :

- De vous aider à cibler le diplôme le plus en lien avec votre projet
- D'étudier la recevabilité de votre demande.

Etape 3 – Constitution d'un dossier de VES

Un dossier est à constituer pour prétendre à la Validation des Etudes Supérieures. Il s'agit pour vous de mettre en lien vos acquis de formation avec le diplôme visé.

Etape 4 - Entretien avec le jury de validation

L'entretien dure environ 30 minutes et se déroule en 2 temps :

- Un rappel par le candidat de son parcours et de son projet et une mise en évidence de la correspondance entre ses études et le diplôme visé (10 mn)
- Un échange avec les membres du jury (20 mn)

Etape 5 - Décision de validation

La décision peut être de trois ordres :

- Validation totale : le jury décide de vous délivrer le diplôme dans sa totalité
- Validation partielle : le jury décide de vous valider partiellement le diplôme et émet des prescriptions (reprise d'études, travaux complémentaires, ...) en vue de l'obtention du diplôme
- Refus de validation

La décision est notifiée par écrit par le Président de l'Université.

Etape 6 - Suivi de la prescription en cas de validation partielle

En cas de validation partielle, votre conseiller vous rencontre pour organiser le suivi administratif et pédagogique du parcours complémentaire à réaliser.

Si ce parcours comprend des suivis d'Unités d'Enseignements de la formation, la majorité des cours se déroulent en semaine à l'IUT de Quimper.